

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE****WILAYA: TIARET.****DAIRA: OUED LILI.****COMMUNE : OUED LILI.****CODE FISCALE DE LA COMMUNE : 984 1433 51198 17****AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE****N° : ...../26 Du : .....**

Conformément aux dispositions du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public complété et modifier et la Loi N°23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Le président de l'assemblée populaire de la commune d'Oued Lili, porte à la connaissance des entreprises ayant soumissionné au titre d'avis d'appel d'offres N° 21/26 paru le 09/04/2026 dans les quotidiens

«Eldjemhouria» en langue nationale et «El Moudjahid/Pub» en langue étrangère concernant les opérations :

**Projet 01) REALISATION DES TRAVAUX DE TOITURE (CLASSES + CANTINE) A L'ECOLE BENYAHIA HADJ DAR EL BOSRI.**

**Projet 02) REALISATION DES TRAVAUX DE TOITURE (03 CLASSES + SANITAIRE) A L'ECOLE CHADLI HABIB A KBOUBA.**

Qu'après étude d'analyse des offres en date du 29/04/2026 le lancement de l'attribution provisoire des Projets comme suite :

N° et date de dépôt	Intitulé de l'opération	Nom et adresse du Soumissionnaire l'entreprise + code fiscale	Montant en TTC (da)	Délai de réalisation proposé	Note	Obs
1071 23/04/2026	Projet 01) REALISATION DES TRAVAUX DE TOITURE (CLASSES + CANTINE) A L'ECOLE BENYAHIA HADJ DAR EL BOSRI	<u>Entreprise :</u> ETB MADANI NOUAR <u>Adresse :</u> Lotissement D/121 Route Bouchekif Local N° 01 Tiaret NIF:17914370042614501400	6.495.139.00	Trois (03) Mois	81.66	Offre moins disant Qualifier techniquement
1073 23/04/2026	Projet 02) REALISATION DES TRAVAUX DE TOITURE (03 CLASSES + SANITAIRE) A L'ECOLE CHADLI HABIB A KBOUBA	<u>Entreprise :</u> SARL BOUCHAMI BENNOUN Gérant : Bouchami mostefa <u>Adresse :</u> Cité Boughoufala T 01 Ouargla Commune Ouargla NIF : 002430012702892	4.585.665.00	Deux (02) Mois	66.00	Offre moins disant Qualifier techniquement Après écartement du moins disant Attribuaire du 1 <sup>er</sup> Projet

Conformément de l'article N°125 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires intéressés peuvent se rapprocher du service concerné au plus tard, trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire du Marche, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financière.

Tous soumissionnaires qui ayant participé à cet avis d'appel d'offres peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics communales dans un délai de 10 jours à compter de la date de la première parution de l'avis d'attribution provisoire.

**Le président de l'APC**